Informations de base	
2005/2512(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les élections en Moldova **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Moldavie	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/02/2005	Débat en plénière		
24/02/2005	Décision du Parlement	T6-0055/2005	Résumé
24/02/2005	Résultat du vote au parlement		
24/02/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2512(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0122/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0123/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0124/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0143/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0144/2005	23/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0145/2005	23/02/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0055/2005 JO C 304 01.12.2005, p. 0278-0396 E	24/02/2005	Résumé

Résolution sur les élections en Moldova

2005/2512(RSP) - 24/02/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les élections en Moldova.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL, UEN.

Rappelant qu'il y a lieu de considérer les élections législatives auront lieu en Moldavie le 6 mars 2005 comme un test sérieux de la consolidation de la démocratie, le Parlement fait part de son appui aux efforts déployés par le peuple moldave pour établir une démocratie qui fonctionne pleinement, l'État de droit et le respect des droits de l'homme dans le pays. Il souligne que les prochaines élections et le respect des normes démocratiques internationales pendant le processus électoral revêtent la plus grande importance pour le développement des relations entre la Moldavie et l'Union européenne.

La résolution invite les autorités moldaves : i) à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les élections législatives soient libres et loyales ; ii) à faire en sorte que les élections se déroulent de manière transparente, dans le cadre d'une couverture médiatique impartiale et pluraliste et sur la base du traitement équitable de tous les candidats et partis par l'administration publique; iii) à garantir le droit de vote de tous les citoyens du pays, en ce compris les étudiants, les personnes travaillant à l'étranger et les personnes dont le document d'identité expire juste avant les élections.

Les États membres, en particulier l'Italie et le Portugal où vivent la plupart des immigrés moldaves, sont à concevoir le moyen de permettre aux ambassades moldaves d'ouvrir des bureaux de vote ailleurs que dans les ambassades elles-mêmes, afin de rendre plus aisé l'accès aux urnes au plus grand nombre possible d'immigrés moldaves. Les députés invitent également la Moldavie et la région sécessionniste de Transnistrie à reprendre les pourparlers de paix et demandent instamment aux médiateurs de redoubler d'efforts pour seconder le processus.

Le Parlement souligne l'importance de relations encore renforcées entre l'Union européenne et la Moldavie - grâce, notamment, à la désignation urgente d'un représentant spécial de l'Union européenne en Moldavie et à l'ouverture de la délégation de la Commission européenne dans ce pays - et confirme la nécessité d'œuvrer ensemble au renforcement de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité sur le continent européen et d'éviter l'apparition de nouvelles lignes de démarcation.